

BIENVENUE AU MONDE DU CHAT ET DU CHIEN



EDUQUA



- Site internet **www.mondechatchien.ch**
- E-mail : **info@mondechatchien.ch**
- Téléphone **+41 79 671 79 40**
- Adresse **rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse**

Informations et règlement en vigueur depuis le **20.08.2023**

Dernière modification : 08.01.2026





FSIFP CHAT

Elevage-gardiennage et NAC

Les NAC dans notre école sont : lapins, cochons d'Inde, reptiles et petits rongeurs
FSIFP = Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle

Formation reconnue par l'OSAV.

Autorisation no : 23_0004 et 23_0005

OSAV = Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Présentation et conditions générales

La forme masculine vaut par analogie pour les personnes de sexe féminin ou une pluralité de personnes

Cette formation a un objectif très clair : former et accompagner les apprenants pour qu'ils soient aptes et solidement armés pour travailler avec les chats en élevage-gardiennage ainsi qu'avec les NAC (option).

Un grand nombre d'heures et de journées complètes sont consacrées à approfondir les connaissances de base du chat ainsi que les thèmes abordés se rapportant aux diverses activités avec les chats domestiques. Tous ces apprentissages et expériences sont absolument essentiels pour être correctement formés. **Tous les contenus enseignés se basent sur les recherches les plus récentes sur le comportement animal, les pathologies, les premiers secours, etc.** qui ne sont pas le fruit d'idées reçues ou de croyances approximatives.

A qui s'adresse cette formation ? Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de travailler avec les chats, que ce soit en activité principale ou en activité complémentaire.

De manière générale, il est principalement demandé à chacun(e) d'avoir un sens certain de l'organisation, de la précision, de la rigueur et bien sûr, d'une passion évidente pour les chats.

Loi suisse, pour rappel : selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, une personne ne peut pas prendre en charge plus de 5 chats/jour si elle n'est pas au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux (nombre illimité d'individus / jour) ou d'une FSIFP reconnue par l'OSAV (prise en charge de maximum 19 individus /jour). Pour les éleveurs, une FSIFP CHAT est obligatoire à partir de 5 portées/année et/ou remise de plus de 20 chats à des tiers.

Pour les personnes souhaitant se reconvertis : il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans le milieu de l'animal pour suivre cette formation FSIFP. Les reconversions sont tout à fait fréquentes !

Pour les plus jeunes : l'âge minimum pour suivre la formation FSIFP est de 18 ans. Le **Monde du chat et du chien** encourage les jeunes candidats à se diriger plutôt vers une formation CFC, mais c'est aussi une possibilité de formation de base pour enrichir le CV avant de postuler pour une place d'apprentissage CFC de gardien-ne d'animaux.



Organisation pratique des formations

• Lieu

Adresse de la formation :

Rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne - Vaud - Suisse

Aubonne se situe entre Lausanne et Genève et entre Morges et Rolle dans le canton de Vaud.

Par la route, à 5 min depuis la sortie d'autoroute A1, Allaman.

Par le train, sortie gare « Allaman », puis bus arrêt « Bougy-St-Martin » (sur demande) 1 minute à pied.

Parking gratuit (zones blanches) dans le quartier à disposition.

• Durée

FSIFP CHAT élevage : 47,5h de cours théoriques et 10h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 360h de stages. Les stages seront effectués auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

FSIFP CHAT gardiennage : 51h de cours théoriques et 10,5h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 360h de stages. Les stages seront effectués dans des pensions ou refuges qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

FSIFP CHAT gardiennage et NAC : 66h de cours théoriques et 12,5h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 360h de stages. Les stages seront effectués dans des pensions ou refuges qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

FSIFP CHAT élevage, gardiennage : 62h de cours théoriques et 10,5h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 480h de stages. Les stages seront effectués dans des pensions, refuges et chez des éleveurs professionnels qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

FSIFP CHAT élevage, gardiennage et NAC : 77h de cours théoriques et 12,5h de pratique, plus les examens écrits, un TP et 480h de stages. Les stages seront effectués dans des pensions, refuges et chez des éleveurs professionnels qui sont titulaires d'une autorisation cantonale (Art. 101 c2, OPAn).

Le choix de la FSIFP CHAT dépend donc de votre projet professionnel.



Concernant les absences au cours : aucune absence n'est autorisée pour cette formation. Les cours manqués doivent obligatoirement être rattrapés lors de la session suivante, ce qui veut dire que la formation sera suivie sur 2 sessions, **au maximum.**

• Organisation des journées de formation

Les horaires de la formation sont globalement ceux-ci :

8h30h - 12h et 13h00 - 17h00

Ces horaires peuvent légèrement varier en fonction des besoins ou des situations.

Des boissons chaudes thé/café sont disponibles à volonté et gratuitement tout au long de la formation. Les repas de midi sont à la charge de l'apprenant et sont pris librement dans les restaurants alentours. Mais il est possible (et fréquent) de rester dîner dans la salle de cours si l'on prévoit d'apporter son sandwich ou autre en-cas.

Un four à micro-ondes, des assiettes et des couverts sont à disposition.

• Assurances

L'apprenant est tenu d'être assuré personnellement en cas de maladie et d'accident durant toute la durée de la formation. En aucun cas le Centre de formation **Monde du chat et du chien** est responsable des frais y relatifs. Une assurance RC privée est également obligatoire pour chaque apprenant, valable durant toute la durée du contrat de formation. Les déplacements pour se rendre sur le lieu de la formation sont à la charge de l'apprenant et ne rentrent en aucun cas sous la responsabilité du **Monde du chat et du chien** en cas d'accident.

Le **Monde du chat et du chien** décline également toute responsabilité en cas d'accident sur le lieu de la formation.

• Outils pédagogiques

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques, jeux de rôles, etc. Une partie des cours théoriques sera proposée en visioconférence (voir programme détaillé).

Plusieurs chats vivent sur le lieu des cours et sont en permanence à disposition pour des exemples pratiques au niveau de leurs comportements. De plus, ces mêmes chats dormant près des apprenants, créent une ambiance particulièrement apaisante durant les heures de cours.

Les enregistrements vocaux / vidéos et photos **ne sont pas autorisés**, excepté avec l'accord des formateurs. Les supports de cours sont soumis au **© copyright**.



Conditions d'admission

Pour entrer en formation au **Monde du chat et du chien**, formation **FSIFP CHAT**, il convient de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue de l'enseignement, soit le français
- Démontrer des aptitudes personnelles permettant d'exercer ultérieurement les diverses possibilités d'activités professionnelles en lien avec les chats, selon les projets de chaque candidat.

• Parcours d'admission

1. Pour être admissible dans la formation **FSIFP CHAT** proposée par le **Monde du chat et du chien**, le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet et conforme au plus tard **10 jours avant le début de la formation** et s'acquitter des **frais d'inscription de CHF 50.-**, non remboursables. Le dossier d'admission doit contenir les pièces suivantes :
 - Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé.
 - Les frais d'inscription versés sur le compte bancaire de l'école.
 - Un curriculum vitae récent et complet.
 - Copies des diplômes/certificats en lien avec l'activité étudiée.
 - Une lettre de motivation d'environ 1 page.
 - Pour les candidats suisses ou étrangers, domiciliés en Suisse, un extrait du casier judiciaire classique central suisse, datant de moins de 3 mois
 - L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou sur le site : www.casier.admin.ch
 - 2 photos passeport récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription.
 - Copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité).
 - Copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidats étrangers domiciliés en Suisse.

• Lettre de motivation

Dans une lettre de motivation d'environ 1 page, le candidat présente les éléments-clés de sa vie qui expliquent selon lui les motivations à choisir une des formations **FSIFP CHAT**, **élevage-gardiennage et NAC**. Le candidat présente aussi ses aptitudes, connaissances et représentations qu'il a de sa future pratique, ainsi que ses projets et envies. Il met aussi en évidence ses compétences et ses limites relatives pour cette formation.



Critères d'évaluation :

- Capacité à présenter et à analyser son histoire de vie personnelle.
- Capacité à faire des liens entre son histoire de vie et ses motivations à la formation.
- Représentation du travail **en élevage ou en gardiennage et NAC** et pertinence du choix de cette formation.
- Soin et créativité apportés à la présentation.
- Syntaxe et orthographe (expression écrite).
- Respect des consignes demandées.

• Appréciation des aptitudes personnelles

Si le dossier est complet, conforme et déposé à temps au centre de formation du **Monde du chat et du chien**, alors le candidat est convoqué dans un délai de **dix jours au maximum** pour un entretien à l'école (ou par visioconférence). L'entretien portera sur :

- L'évaluation de la lettre de motivation fournie, cette dernière constituant un des piliers de l'entretien d'admission.
- L'évaluation de l'adéquation du choix de la formation en lien avec le projet professionnel du candidat une fois ses études terminées.
- Les capacités d'écoute, d'expression, de compréhension et d'argumentation du candidat.

• Admission

La Directrice du **Monde du chat et du chien** évalue chaque dossier et retient les candidats répondant aux critères fixés.

La décision d'admission **est notifiée au candidat** qui reçoit le contrat de la formation professionnelle **à signer en 2 exemplaires. Un exemplaire est à renvoyer** à l'école.

Si le candidat n'est pas admis pour l'année en cours pour diverses raisons, il peut se représenter l'année suivante (sans frais d'inscription). La décision prise par la Directrice du **Monde du chat et du chien** est sans appel, mais elle est toutefois transmise et expliquée au candidat sur rendez-vous à l'école ou par téléphone.

• Annulation

Un candidat peut annuler **sans frais** (hormis les frais d'inscription non remboursables) son inscription à la formation FSIFP, **2 mois avant le début de la formation, par écrit au Monde du chat et du chien**. Passé ce délai, **les conditions d'annulation** s'appliquent (voir conditions d'annulation).



Plan de la formation

La formation se déroule chronologiquement du module 1 au module 13

(+ 5 modules **facultatifs** de A à F, qui sont sur inscription, voir calendrier)

Certains modules sont pris en commun avec les apprenants des formations de « Nutritionniste pour chien et chat » et de « Comportementaliste pour chat (non-vétérinaire) » dispensés en parallèle au Monde du chat et du chien

Modules obligatoires (reconnus par l'OSAV) :

(Compris dans le prix de la formation de base)

E = élevage / GN = gardiennage et NAC

Module 1	E + GN	Ethogramme du chat, bases du comportement (7h30)
Module 2	E	Bases du comportement, reproduction (3h30) en visio le matin
Module 3	E + GN	Les animaux, les chats et les lois en Suisse (3h30) le matin
Module 4	E + GN	Anatomie / physiologie / génétique du chat (7h30)
Module 5	E + GN	Nutrition du chat : le choix d'une alimentation adaptée (7h30)
Module 6	GN	Gestion générale d'une pension (7h30)
Module 7	GN	Le gardiennage à domicile (Cat-sitting) (7h30)
Module 8	E	Gestion générale d'un élevage (7h30) en visio
Module 9	E + GN	Les pathologies du chat et les 1ers secours en pratique (15h)
Module 10	E + GN	Toilettage du chat, <u>atelier pratique</u> au salon de toilettage (2h30)
Module 11	NAC	Les NAC, comportements et besoins (15h)
Module 12	NAC	<u>Pratique</u> : visite d'un refuge de lapins (2h)
Module 13	E + GN	<u>Pratique</u> : visite d'un élevage et d'une pension (3 h)

Modules facultatifs :

(Non compris dans le prix de la formation de base)

Module A Génétique et couleurs des chats (spécial pour éleveur) (**15h**)

Module B Le chien familier et ses spécificités en lien avec l'être humain et le chat
(Cours reconnu par la DGAV Vaud et le SCAV Genève) (7h30)

Module C Gardiennage à domicile (Cat-sitting) (idem M7) (compl.pour éleveur) (**7h30**)

Module D Focus sur le métier de Cat-sitter, suite du M7 (**7h30**)

Module E Comment créer son entreprise ? (**7h30**)

Module F Une gamelle adaptée et équilibrée pour votre chat, suite du **M11 (15h)**

Détails sur les cours thématiques : www.mondechatchien.ch/cours-thematiques

Prix : voir sous prix de la formation, page 16

Inscription : voir sous formulaire d'inscription, page 18-20

Examen théorique de fin de formation : (1 jour)

Stage(s) pratique(s) obligatoire(s) : **360h ou 480h** suivant la FSIFP choisie, (voir détails sous « Stage pratique »).



Conditions et règlement d'examens

Art. 202 OPAn : *Les formations à l'article 197 OPAn sont sanctionnées par un examen.*

Inscription aux examens : un formulaire d'inscription aux examens doit être envoyé au Monde du chat. **Le formulaire est disponible dès la fin des cours théorique.** Ces documents seront envoyés au candidat après le dernier jour de cours théorique. **Le délai d'inscription est fixé à 1 mois** (30 jours) avant la date de la date de l'examen. Passé ce délai, le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen. Dans ce cas les conditions sous « Echec » seront appliquées.

Examen théorique, écrit : questionnaire sous forme d'un QCM, un vrai-faux, des questions semi-ouvertes ou ouvertes, relatives aux thèmes étudiés durant la formation. La moyenne est effectuée avec chaque partie de l'examen. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la directrice. Tous les documents d'examens seront signés par le candidat, l'assesseur et la directrice du Centre de formation.

Durée : 1 jour

Comité de surveillance des examens :

Ce comité est constitué de 3 personnes qui remplissent les conditions fixées à l'art. 203 OPAn plus un assesseur neutre. Il décide de la réussite de l'examen sur la base de l'appréciation des résultats.

Contrôle : les examens sont corrigés par les formateurs et contrôlés par le comité de surveillance des examens qui signera la page de garde des résultats des examens.

Résultats : les résultats sont communiqués à l'étudiant par e-mail (info de la date sur le groupe WhatsApp).

Impossibilité de se présenter à l'examen écrit : la participation aux examens peut être repoussée uniquement avec un certificat médical envoyé avant la date butoir, au Monde du chat et du chien. Dans ce cas, si la date du certificat médical le permet, les mêmes règles et conditions sous « échec » sont appliquées.

Pour obtenir le certificat FSIFP CHAT élevage ou gardiennage et NAC ou les deux : une moyenne générale de 4/6 est exigée. Toutefois, aucune note en dessous de 3 ne sera admise.

Seule une réussite aux examens sera prise en compte par les autorités cantonales et fédérales.

Les examens écrits personnels pourront être consultés au **Monde du chat et du chien** par chaque apprenant qui le demande, sur rendez-vous.



• Travail personnel de fin de formation « TP »

Le TP de l'apprenant doit nous être remis au plus tard à la date butoir inscrite sur le guide du TP, remis en début de formation.

Le thème : « *Mon projet : 10 ans après... !* »

Voir « guide du TP » distribué en début de formation. Coût du suivi, compris dans la formation.

Ce travail est noté : il compte dans la moyenne de l'examen. **Une note minimale de 4/6** est exigée pour la réussite de la formation.

En cas de résultat insuffisant : le travail doit être corrigé ou refait, l'année suivante aux mêmes conditions et dates butoirs de la 2^{ème} année. L'apprenant suivra ainsi sa formation sur 2 ans.

Coût : la somme de **CHF 100.-** sera facturée à l'apprenant pour ce travail corrigé/refait. Payable le jour du rendu.

• Echec

En cas d'échec de l'examen écrit (moyenne générale de l'examen écrit en dessous de 4 ou une note en dessous de 3) : l'apprenant peut se représenter à l'examen écrit lors de la session suivante et devra refaire les parties des thèmes échoués (note en dessous de 4).

Une seule possibilité de se représenter à l'examen l'année suivante est autorisée. En cas de 2^{ème} échec, l'étudiant recevra une « attestation de cours ». L'examen se portera sur les cours suivis.

Coût : la somme de **CHF 200.-** sera facturée à l'apprenant pour l'examen théorique refait, payable le jour de l'examen.

Recours : en cas de litige, l'étudiant peut demander **un entretien** avec la directrice du **Monde du chat et du chien** afin d'analyser ses résultats. Après ce rendez-vous seulement, l'étudiant, s'il le souhaite, à **30 jours** pour déposer un recours par voie postale, **en recommandé**, à l'adresse du Centre de formation **Monde du chat et du chien** à Aubonne.

Une « Commission de recours » est constituée, comprenant : un-e avocat-e, un-e vétérinaire et un-e assesseur neutre. Un **acompte de CHF 500.-** pour les frais doit être versé au **Monde du chat et du chien** le même jour que l'envoi du recours. Les frais relatifs au recours sont à la charge du requérant, à raison de CHF 100.-/heure par personne présente, pour l'évaluation du litige et prise de décision. Si le requérant reçoit gain de cause, les frais payés d'avance, lui seront remboursés.

Le for juridique est à Aubonne / Vaud.



Règlement des stages pratiques

Art. 198c OPAn :

¹ Une exploitation détenant des animaux qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit détenir des animaux qui, de par leur nombre et leur espèce, correspondent au moins à ceux que le stagiaire prévoit de prendre en charge. La personne responsable de la prise en charge des animaux doit avoir les qualifications nécessaires (CFC/FSIFP CHAT).

² Le DFI peut autoriser un stagiaire à effectuer une partie de son stage dans son propre établissement. Dans un tel cas, il faut faire appel à une personne externe pour encadrer le stagiaire. Cette personne doit avoir les qualifications nécessaires à la prise en charge des animaux en question.

³ Le stagiaire doit recevoir ses instructions directement de la personne responsable de la prise en charge les animaux ou, s'il effectue son stage dans sa propre exploitation, de la personne externe à laquelle il a été fait appel.

⁴ Un établissement de services qui propose un stage pratique dans le cadre d'une formation ou d'une formation continue au sens de la présente ordonnance doit proposer les services que le stagiaire prévoit de proposer. Le responsable de l'établissement doit avoir les qualifications nécessaires pour proposer les services concernés. (CFC/FSIFP CHAT).

Durée :

360h, pour la FSIFP CHAT, **gardiennage**, ou FSIFP CHAT, **gardiennage et NAC**, ou FSIFP CHAT, **élevage**

480h, pour la FSIFP CHAT, **élevage, gardiennage et NAC** ou FSIFP CHAT, **élevage, gardiennage**.

FSIFP CHAT, **gardiennage** : total 360h

Le stage comprend au moins **360 heures** (cf. Art. 3, al. 3 OFPAn).

les stages seront effectués dans une ou plusieurs pensions ou refuges pour **chats** qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. Des stages dans des pensions pour chats avec garde de vacances peuvent également être prises en compte, à condition que les chats soient pris en charge pendant la nuit. La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT).

- Est autorisé un maximum de **120h** auprès d'un ou plusieurs établissements de service de garde d'animaux (Cat-sitting), conformément à l'Art. 101, let. b, OPAn qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT).
- Un maximum de **80 heures** peuvent être effectuées dans un cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie (cf. Art. 5, al. 2 OFPAn).

Variantes à choix (voir fig. 2 sous **gardiennage et NAC**)



FSIFP CHAT, gardiennage et NAC : total 360h

- **1/3 du temps obligatoire, soit 120h** dans des refuges avec des NAC, lapins, cochons d'Inde, reptiles (non-soumis à autorisation), petits rongeurs.

Les autres stages (240h) seront effectués dans une ou plusieurs pensions ou refuges pour chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale.

- Est autorisé un maximum de **120h** (sur les 240h) auprès d'un établissement de service de garde d'animaux (Cat-sitting), conformément à l'Art. 101, let. b, OPAn qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT).
- Un maximum de **80 heures** peuvent être effectuées dans un cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie (cf. Art. 5, al. 2 OFPAn).

Variantes à choix (fig 2) :

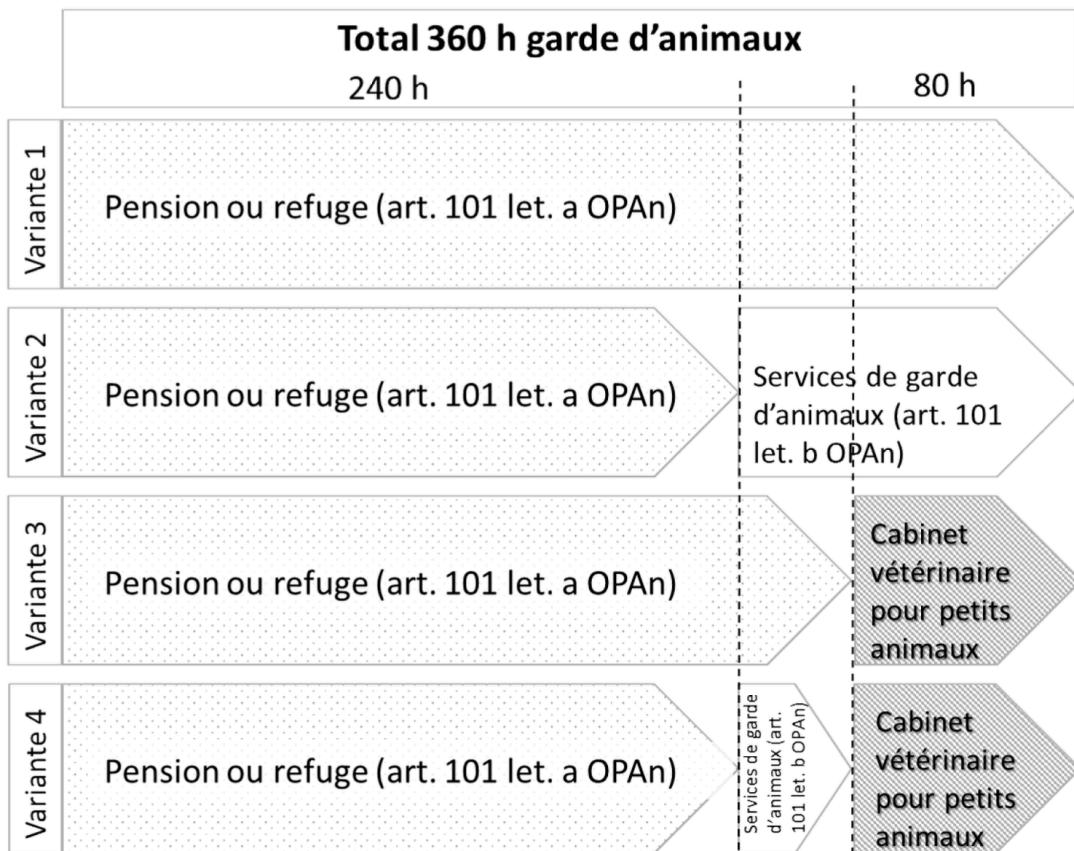


Fig. 2 : Dispositions concernant le stage selon l'art. 102 al. 2 OPAn, voir aussi l'art. 5 al. 2 OFPAn. Un maximum de 80 heures de stage peuvent être accomplies en petits groupes.



FSIFP CHAT, élevage : total 360h

Le stage comprend au moins **360 heures** (cf. Art. 3, al. 3 OFPAn).

Les stages seront effectués auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale.

Un éleveur peut effectuer une partie (max **240h**) de son stage obligatoire dans son propre élevage.

Aucun stage en cabinet vétérinaire n'est autorisé pour cette formation.

Variantes à choix (fig. 3) :

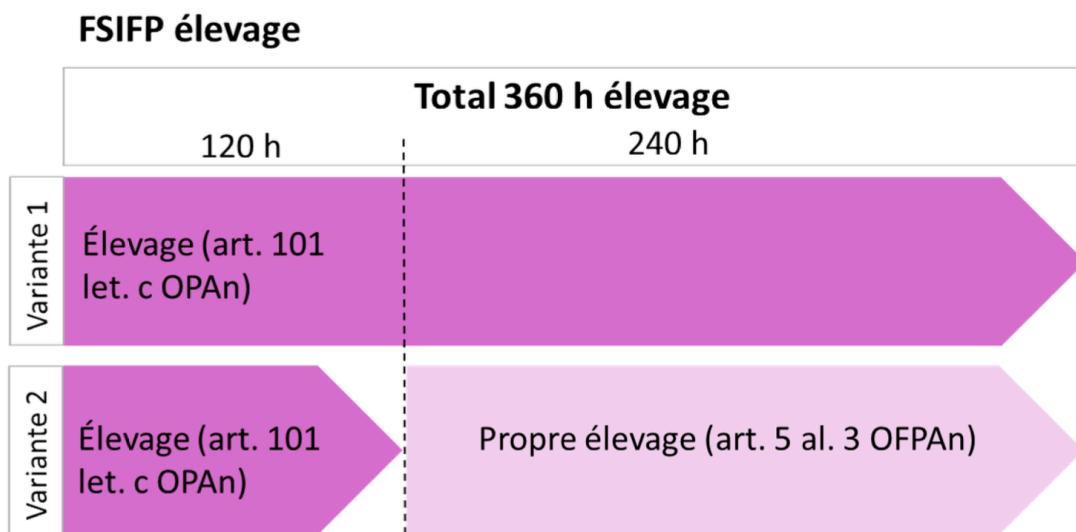


Fig. 3 : Dispositions concernant le stage selon l'art. 102 al. 4 OPAn, voir aussi l'art. 5 al. 3 OFPAn. Un maximum de 80 heures de stage peuvent être accomplies en petits groupes.

Art. 5 Stage ([art. 5 al. 3 OFPAn](#) :)

³ Dans le cadre de la formation visée à l'art. 102, al. 4, OPAn, 240 heures au plus peuvent être comptabilisées au titre du stage si les conditions suivantes sont réunies :

- a. le détenteur apporte la preuve qu'il est membre d'une fédération d'élevage de l'espèce concernée depuis au moins 3 ans et qu'il a élevé au moins 5 portées durant ce laps de temps ;
- b. l'autorité cantonale d'exécution compétente n'a pas constaté de manquements majeurs lors de ses contrôles.

La qualité de membre d'une fédération d'élevage sise en Suisse donne en principe droit à cette réduction de la durée du stage.

L'éleveur se fait confirmer par écrit par la fédération d'élevage qu'il est membre de celle-ci depuis au moins trois ans et qu'il a élevé au moins cinq portées depuis le début de son affiliation.

1. L'éleveur se fait confirmer par le service vétérinaire cantonal compétent qu'aucun manquement grave n'a été constaté lors des contrôles officiels. Si aucun contrôle n'a été effectué, une confirmation du service vétérinaire cantonal indiquant qu'il n'a jusqu'à ce jour reçu aucune notification de manquements concernant la détention d'animaux suffit.
2. Les deux attestations sont transmises à l'organisme de formation.



FSIFP CHAT, élevage, gardiennage : total 480 heures

¼ du temps obligatoire (soit **120h**) auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale.

Ou, dans son propre élevage en faisant appel personnellement à une personne externe qualifiée, pour son encadrement. Voir FSIFP CHAT, **élevage** (Art.5 al.3 OFPAn).

Les autres stages (360h) seront effectués dans une ou plusieurs pensions ou refuges pour chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. Des stages dans des pensions pour chats avec garde de vacances peuvent également être prises en compte, à condition que les chats soient pris en charge pendant la nuit.

- Est autorisé un maximum de **120h** auprès d'un établissement de service de garde d'animaux (Cat-sitting) qui ont une autorisation cantonale. La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT).
- Un maximum de **80 heures** peuvent être effectuées dans un cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie (cf. Art. 5, al. 2 OFPAn).

Variantes à choix (fig. 4) :

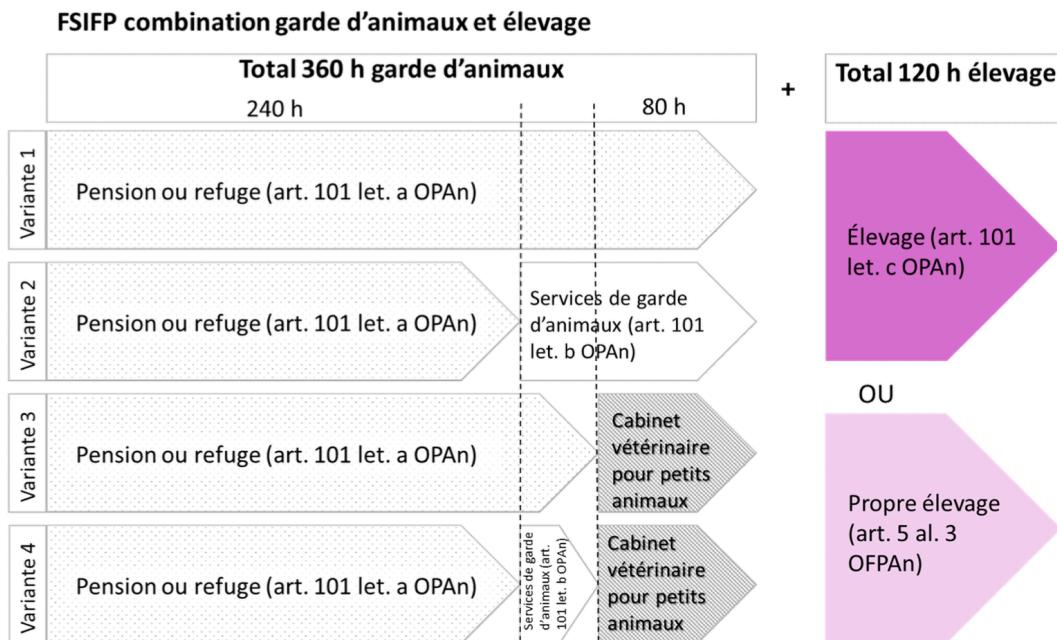


Fig. 4 : Dispositions concernant le stage selon l'art. 102 al. 2 OFPAn et selon l'art. 102 al. 4 OFPAn, voir aussi l'art. 5 OFPAn. Un maximum de 80 heures de stage peuvent être accomplies en petits groupes.

Stage dans son propre élevage : voir sous **FSIFP CHAT, élevage** (Art.5 al.3 OFPAN)



FSIFP CHAT, **élevage, gardiennage et NAC : (total 480h)**

Stage dans son propre élevage : voir sous **FSIFP CHAT, élevage** (Art.5 al.3 OFPAN)

- **¼ du temps obligatoire** (soit **120h**) dans des refuges avec des NAC : lapins, cochons d'Inde, reptiles (non-soumis à autorisation) ou petits rongeurs, qui sont titulaires d'une autorisation cantonale.
- **¼ du temps obligatoire** (soit **120h**) auprès d'un ou plusieurs éleveurs professionnels de chats qui sont titulaires d'une autorisation cantonale. Ou, un éleveur peut effectuer son stage obligatoire (**120h**) dans son propre élevage en faisant appel personnellement à une personne externe qualifiée, pour son encadrement. Voir sous FSIFP CHAT, **élevage** (Art.5 al.3 OFPAn).

Les autres stages (240h) seront effectués dans des pensions ou refuges pour chats, auprès de personnes titulaires d'une autorisation cantonale. Des stages dans des pensions pour chats avec garde de vacances peuvent également être prises en compte, à condition que les chats soient pris en charge pendant la nuit. La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT).

- Est autorisé, un maximum de **120h** (sur les 240h) auprès d'un établissement de service de garde d'animaux (Cat-sitting), conformément à l'Art. 101, let. b, OPAn . La personne responsable du stagiaire doit être qualifiée (CFC, FSIFP CHAT) et avoir une autorisation cantonale.
- Un maximum de **80 heures** peuvent être effectuées dans un cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie (cf. Art. 5, al. 2 OFPAn).

Variantes à choix : voir fig. 4 sous élevage, gardiennage

Stage dans son propre élevage : voir sous **FSIFP CHAT, élevage** (Art.5 al.3 OFPAN)

Expérience post formation

Si des stages pratiques ont été effectués avant le début de la formation FSIFP CHAT (maximum 2 ans), le Centre de formation **Monde du chat et du chien** peut prendre en compte les journées concernées dans la formation pratique si ces stages satisfont aux exigences fixées : autorisation cantonale et formation de la personne responsable (FSIFP ou gardien d'animaux CFC), l'espèce animale et l'ampleur de la formation correspondent au moins à l'activité de prise en charge que l'étudiant a l'intention d'exercer ultérieurement. Seul le **vétérinaire cantonal** est autorisé, dans les cas particuliers, à décider si l'apprenant peut être, entièrement ou en partie, dispensé de jours de stage.



Rapports :

Pour chaque stage effectué, (1 document par lieu de stage) l'apprenant est tenu de faire remplir le rapport de stage officiel du **Monde du chat et du chien** (distribué en début de formation) par la personne responsable de l'établissement qui doit être au bénéfice d'une FSIFP CHAT ou d'un CFC de gardien d'animaux.

Pour les stages en cabinet vétérinaire, une attestation de stage est obligatoire avec le nombre d'heures effectuées (max **80h**), comprenant les coordonnées complètes du stagiaire, la date du stage (nombre d'heures effectuées), quelques informations sur ce qui a été vu durant le stage, tampon du cabinet et la signature du vétérinaire.

Délai :

Tous les rapports doivent être renvoyés (par voie électronique) **en 1 fois**, au Centre de formation **Monde du chat et du chien**, au maximum dans les **2 ans** à dater du 1^{er} jour de cours théorique pour contrôle et une fois que tous les stages sont effectués.

Passé ce délai, le candidat ne pourra pas obtenir son certificat FSIFP CHAT.

Certificat de formation FSIFP CHAT

Un certificat FSIFP CHAT **élevage** ou **FSIFP CHAT gardiennage** ou **FSIFP CHAT gardiennage et NAC** ou **FSIFP CHAT élevage, gardiennage** ou **FSIFP CHAT élevage, gardiennage et NAC** est délivré à tout apprenant ayant mené à bien la totalité du programme, réussi les examens (voir conditions d'examens), rendu le TP (voir conditions du TP) et effectué les 360h ou 480h de stages obligatoires (voir règlement des stages).

Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'apprenant n'ayant pas obtenu son certificat FSIFP (voir conditions d'examens).

Une formation interrompue dans son déroulement par l'apprenant ne conduira pas à l'obtention du certificat **FSIFP CHAT**.

La totalité des frais de formation doit être payée au Monde du chat et du chien pour recevoir le certificat FSIFP CHAT ou l'attestation de suivi de cours.

Le certificat FSIFP CHAT est délivré par le Monde du chat et du chien lors de la cérémonie de clôture **si tous les stages ont été effectués avant cette date** ou dès que le contrôle des stages aura été validé. Si l'apprenant ne peut pas être présent, le certificat FSIFP CHAT lui sera envoyé par poste.

Date cérémonie de clôture : 29 mai 2027 (10 ans de l'école)



Prix de la formation

Session 2026-2027

- Formation **FSIFP CHAT élevage** : **CHF 2550.-**
- Formation **FSIFP CHAT gardiennage** : **CHF 2650.-**
- Formation **FSIFP CHAT gardiennage et NAC** : **CHF 2750.-**
- Formation **FSIFP CHAT élevage-gardiennage** : **CHF 2950.-**
- Formation **FSIFP CHAT élevage-gardiennage et NAC** : **CHF 3150.-**
- Payable en totalité à la signature du contrat (-3% de rabais)
- Payable en 4 fois, somme divisée en parts égales (de 637,50 à 787,50) suivant la FSIFP choisie), sans frais supplémentaires, selon le tableau suivant :

1^{er} versement : à la signature du contrat

2^{ème} versement : au 30 novembre 2026

3^{ème} versement : au 28 février 2027

4^{ème} versement : au 30 avril 2027

- **Frais d'inscription** : **CHF 50.-** payables à l'inscription (non remboursables)
- **Frais d'écolage** : compris dans le prix de la formation
- **Frais d'examen + TP** : compris dans le prix de la formation

Le prix des cours facultatifs se monte à CHF 170.-/jour pour les élèves de l'école.
(Prix tout public : CHF 200.-/jour, prix dégressif suivant les cours choisis)
Une attestation de cours est donnée à tous les participants.

En cas de non-paiement d'une des modalités ci-dessus : l'apprenant rompt par conséquent le contrat signé par le MDCC et par lui-même, ce qui entraîne son exclusion de la formation. Le cas sera ensuite transmis à l'Office des poursuites pour l'encaissement de la somme encore due au MDCC. Un certificat médical sera accepté en cas de force majeure (voir « Conditions d'annulation »).

Instructions de paiement

Bénéficiaire :

Centre de formation Monde du chat et du chien,
1170 Aubonne

IBAN :

CH20 8048 5000 0038 1334 7

Banque :

Banque Raiffeisen de Gimel, 1188 Gimel

SWIFT-BIC :

RAIFCH22485



Conditions d'annulation

En cas d'absence, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès du Centre de formation Monde du chat et du chien.

Conditions d'annulation :

- **Les frais d'inscription sont dus** : dès le dossier déposé au **Monde du chat et du chien** et **non remboursables**.
- **Jusqu'à 2 mois avant le début du cours 1** : le 1^{er} versement à la signature du contrat est dû. Si l'apprenant a versé la totalité du montant de la formation, le solde est remboursé.
- **Jusqu'à 15 jours avant le début du cours 1** : 50% des frais de la formation globale sont dus.
- **Jusqu'à 7 jours avant le début du cours 1** : 80 % des frais de la formation globale sont dus.
- **Passé ces délais** : 100% des frais de la formation globale sont dus.

Les participants inscrits à la formation ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de la compétence du Centre de formation.

Annulation par le Centre de formation Monde du chat et du chien :

L'école peut en tout temps fermer un cours thématique ou une formation professionnelle, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours ou la formation n'a pas encore débuté. Dans le cas contraire, le remboursement sera effectué de la part du **Monde du chat et du chien** au prorata des jours de cours déjà dispensés. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne sont exigibles en cas d'annulation de la formation.

Le centre de formation se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants :

1. En cas de non-respect des engagements financiers.
2. Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
3. En cas de comportement inapproprié avec les chats lors des exercices pratiques ou lors des visites pratiques, en cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

Dans ces 3 cas, l'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais de formation. Il devra s'acquitter de la somme globale encore due selon le contrat de formation signé par les deux parties.

Sur présentation d'un certificat médical, les conditions d'annulation seront discutées et peuvent être annulées.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formation FSIFP CHAT

Elevage - gardiennage - option NAC

SESSION 2026-2027

3 pages



Nom : Prénom :

Adresse : Code postal/ville :

Date de naissance : Lieu d'origine :

Etat civil : Permis de séjour (pour les étrangers) :

Téléphone privé : Téléphone portable :

E-mail : Site internet :



Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **gardiennage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **gardiennage et NAC**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage, gardiennage**

Je m'inscris pour la formation FSIFP CHAT **élevage, gardiennage et NAC**

Je m'inscris pour effectuer la **passerelle** depuis la formation Cat-sitter

(Si effectuée depuis la session 2023-2024)

J'ai conclu une assurance RC privée. Auprès de quelle compagnie ?

Comment avez-vous connu le Centre de formation **Monde du chat et du chien** ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Flyer | <input type="checkbox"/> Site internet du Monde du chat et du chien |
| <input type="checkbox"/> Journaux/médias | <input type="checkbox"/> Newsletter |
| <input type="checkbox"/> Facebook/Instagram | <input type="checkbox"/> Club de race |
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Autre |

Déclaration de bonne santé :

Je certifie être actuellement en bonne santé physique et psychique pour entreprendre une formation FSIFP CHAT, élevage-gardiennage et NAC

- Oui Non

Remarques :



Je souhaite payer ma formation de la manière suivante :

- En 1 fois à la signature du contrat (avec un rabais de 3%)
- En 4 fois sans frais supplémentaires

Modules facultatifs :

Je m'inscris aux modules facultatifs suivants, inscription ferme, montant dû :

Je règle le montant des cours facultatifs avec mon 1^{er} versement :

Je règle le montant des cours facultatifs au plus tard 2 semaines avant la date du cours :

Veuillez cocher les formations supplémentaires choisies :

- Module A** : Génétique et couleurs des chats (pour éleveur) **(15h)** **CHF 340.-**
- Module B** : Le chien familier et ses spécificités en lien avec l'être humain et le chat **(7h30)** **CHF 170.-**
- Module C** : Gardiennage à domicile (Cat-sitting) (idem M4) (complément possible pour éleveur) **(7h30)** **CHF 170.-**
- Module D** : Focus sur le métier de Cat-sitter (suite M4) **(7h30)** **CHF 170.-**
- Module E** : Comment créer son entreprise ? **(7h30)** **CHF 170.-**
- Module F** : Une gamelle adaptée et équilibrée pour votre chat (suite M11) **(15h)** **CHF 340.-**

Je certifie l'exactitude des données ci-dessus et avoir pris connaissance des « Conditions générales » et des « Conditions du Centre de formation Monde du chat et du chien », de la page 1 à 17. Dernières modifications : 08.01.2026

Lieu :

Date :

Signature :

Joindre la preuve de paiement des frais d'inscription (CHF 50.-) avec ce formulaire. SVP